

**Réunion du
4 novembre 2014**

**Commission de Suivi de Site (CSS)
du dépôt d'explosifs Guyanexplo
à Kourou**

**DEAL Guyane
Services REMD**



Ordre du jour

1. Rappel des missions de la CSS
2. Rôle du bureau de la CSS et désignation
3. Présentation de l'établissement et de ses activités
4. Perspectives de développement du site
5. Bilan du système de gestion de la sécurité et des actions menées pour la prévention des risques
6. Synthèse de la surveillance du site par l'inspection des installations classées
7. Echanges et points divers



6. Synthèse de la surveillance du site par l'inspection des installations classées



Contrôle du site par l'inspection des installations classées

La DEAL Guyane est en charge de la **surveillance des activités des installations classées** civiles présentes sur le territoire guyanais, par :

- La réalisation **d'inspections sur le terrain** :

Le dépôt Guyanexplo est contrôlé au moins une fois par an.

- **L'instruction** des dossiers et bilans remis par l'exploitant :

L'étude de danger de Guyanexplo est mise à jour tous les 5 ans.

Un exercice d'urgence est mis en œuvre au moins tous les 3 ans.

Contrôle du site par l'inspection des installations classées

• Les référentiels du contrôle sont :

Les arrêtés préfectoraux
d'autorisation et complémentaires

La législation nationale sur
les installations classées et sur
les établissements pyrotechniques

L'étude de dangers

Le PPRT

• A l'issue des contrôles, l'inspection des installations classées :

- Rédige un rapport ;
- Peut proposer des suites administratives ;
- Rend compte au procureur en cas d'infraction ;
- Peut proposer un encadrement réglementaire de l'activité par arrêté préfectoral.

Bilan des inspections réalisées

- **Le principal risque concernant le dépôt est le risque accidentel** (scénario d'explosion des détonateurs ou des explosifs stockés)
=> Pas de rejets d'eaux polluées, pas de production de déchets dangereux, rejets atmosphériques limités (fonctionnement de groupes électrogènes)
- **De 2010 à 2014, 6 inspections** ont été réalisées sur les sujets suivants :
 - l'examen du Plan Opération Interne
 - la participation à l'exercice sur le Plan Opération Interne en 2014
 - le suivi du vieillissement des installations (action nationale)
 - la conformité des installations électriques
 - la conformité des installations contre le risque foudre
 - le système de surveillance du dépôt
 - le respect des quantités maximales d'explosifs autorisées
 - le système de gestion de la sécurité, comprenant entre autres, le suivi des mesures de maîtrise de risque



Bilan des inspections réalisées

- **Aucun écart majeur relevé**
- **Non-conformités mineures et observations** pour renforcer l'applicabilité des procédures du SGS sur le terrain :
 - sur la gestion du retour d'expérience ;
 - sur la traçabilité des contrôles périodiques des éléments importants pour la sécurité (EIPS) à améliorer.
- **Aucune suite administrative et pénale** proposée.
- **Bonne prise en compte par l'exploitant des demandes de l'inspection** par des plans d'actions et constat de la maîtrise des risques inhérents à l'activité du dépôt.

Autres procédures achevées

-En 2013, le site a actualisé et constitué les **garanties financières** prévues au point 3 de l'article R516-1 du Code de l'Environnement, d'un montant s'élevant à 138 277 €

-**Pas de nouvel arrêté préfectoral** portant prescriptions complémentaires à l'établissement **depuis 2008**.

-Les explosifs du dépôt **transitent par le port du Havre** avant d'arriver en Guyane ; la préfecture de Seine-Maritime a accordé une **nouvelle dérogation** à la société Pierre de Reynal (Guyanexplo) actée par l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2014 et valide jusqu'au 31 décembre 2016.

Autres procédures *en cours ou à venir*

-Un projet de **nouvelle unité de fabrication d'explosifs** :

- Le dossier sera déposé à l'inspection des installations classées dans les prochaines semaines par l'exploitant
- Il suivra une procédure d'autorisation avec enquête publique (durée d'un an au mieux).

-L'étude de danger, déposée le 27/08/2010, sera mise à jour en intégrant les risques associés au projet d'unité de fabrication d'explosifs.

Plan de prévention des risques technologiques

- Le dépôt fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques, **approuvé le 29 novembre 2010** et **téléchargeable** sur le site internet de la DEAL :

<http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/pprt-guyanexplo-a883.html>



7. Echanges et points divers



**Réunion du
4 novembre 2014**

**Commission de Suivi de Site (CSS)
du dépôt d'explosifs Guyanexplo
à Kourou**

**DEAL Guyane
Services REMD**

